

空手道

TAÏYO KARATE CLUB VICHY

空手道

Feuille d'inscription 2025/2026

CLUB DE KARATE PARTENAIRE DE LA VILLE DE VICHY

Entrainements adultes, adolescents et enfants : Patrick COPET Brevet d'Etat 1er degré et 5ème DAN

HORAIRES et LIEU des ENTRAINEMENTS

Gymnase Parc du Soleil Avenue de France 03200 VICHY

Enfants (10 à 13 ans)	mercredi 18h00' - 19h00'	vendredi 18h00' - 19h00'
Adultes et Adolescents	mercredi 19h00' - 20h30'	vendredi 19h00' - 20h30'

TARIFS 2025/2026	
Licence / inscription : 65€ (licence 39€ / cotisation club 26€)	+
Cours Adulte 1 séance = 110 €	Cours Adulte 2 séances = 165 €
Cours Adolescent 1 séance = 95 €	Cours Adolescent 2 séances = 145 €
Cours Enfant 1 séance = 80 €	Cours Enfants 2 séances = 125 €
Tarif dégressif sur la cotisation pour les membres d'une même famille (2ème -25€ / 3ème et plus -50%) Possibilité de régler la cotisation en trois fois.	

Nous acceptons les CHEQUES VACANCES et les COUPONS SPORTS.

<u>Prénom</u> :	<u>Nom</u> :	<u>Date de naissance</u> :
<u>Mobile 1</u> :	<u>Mobile 2</u> :	@ :
<u>Adresse</u> :		

DOCUMENT A FOURNIR POUR L'ADHESION		
Feuille d'inscription dûment remplie (dossier complet)		
Certificat médical (datant de moins d'un an ou photocopie du certificat médical établit sur le passeport)		Demande de licence signée
Paiement complet (licence et cotisation) possibilité en trois fois		Règlement intérieur daté et signé



Pour des raisons de responsabilité civile, tous les documents et le règlement devront être remis avant mi-octobre ou 15 jours après le début des cours pour les inscriptions en cours d'année. Si les documents ne sont pas remis les professeurs se réservent le droit de vous interdire l'accès aux cours jusqu'à votre régularisation.



Règlement intérieur TAIYO KARATÉ CLUB.

L'enseignement et la pratique du Karaté au Taiyo karaté Club n'est pas inspiré par la pratique purement sportive mais s'inscrit dans la tradition des BUDO Japonais ce qui implique le respect d'un certain nombre de règles qui font parties intégrante de la formation et de la transmission.

- Les saluts de début et fin de cours en seiza sont obligatoires car ils sont à la fois un moment de souvenir, de reconnaissance et d'humilité, ainsi que l'acceptation de s'engager dans une démarche sincère de travail lors des cours.
- La tenue est le karaté-gi blanc, veste maintenue fermé par une ceinture. Cette dernière indiquant le grade du pratiquant.
- Si pour une raison quelconque un pratiquant ne possède pas sa ceinture, il pourra en emprunter une de niveau inférieur mais jamais de niveau supérieur.
- Les femmes devront porter un t-shirt sous leur veste de karaté-gi.

Le karaté, ou art de la main vide, se pratique mains nues, pieds nus et tête nue. Ceci est du à diverses raisons comme :

- **Historique** : le karaté était pratiqué par des gens de couches sociales rurales qui ne possédaient pas d'armes et pour se défendre devaient lutter à mains nues ou avec les outils dont ils disposaient.
- **Conceptuelles** : nécessité de contrôler ses actions et de ne pas compter sur des protections pour ne pas blesser lors de contacts.
- **Sécuritaires** : bijoux, chaînes, barrettes, etc. peuvent provoquer des blessures graves lors d'échanges.
- **De neutralité** : le dojo est un lieu neutre d'échanges et de réunion via le karaté. La seule différence visible et acceptée dans la tenue est celle de la ceinture qui est la marque d'un niveau de compétence et de connaissance.

L'hygiène est à la fois une règle de vie et une marque de respect envers ces partenaires. Chacun est libre de prendre ou non une douche après un cours, cependant il se doit de se présenter dans une tenue correct à chaque séance, corps propre et ongles coupés et ras.

Les personnes arrivant alors que le cours est commencé doivent se placer en seiza au bord du dojo et attendre l'ordre du professeur pour saluer et intégrer la séance.

Pour les personnes devant quitter le cours avant la fin doivent en informer le professeur avant le début du cours et quitter discrètement le dojo après avoir saluer en seiza.

Conseil d'administration Taiyo Karaté Club Vichy.

Lu et approuvé le :

Signature adhérent :

Signature tuteur légal :